

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 11 h, le 9 octobre 2008.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
- M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis
- M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec

Est absente :

- M^{me} Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2008

Résolution n° E-2008-78

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 25 septembre 2008.

Adoptée à l'unanimité

Orientations budgétaires 2009 - Partie 1 : ensemble des municipalités de la CMQ

Résolution n° E-2008-79

De recommander au conseil d'adopter les orientations budgétaires 2009 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) - Partie 1 qui concerne l'ensemble des municipalités du territoire métropolitain, en incluant le maintien du statu quo pour les dépenses relatives aux commissions.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à transmettre le projet de budget 2009 – Partie 1 aux municipalités faisant partie de la CMQ en vue de son adoption par le conseil avant le 31 décembre 2008.

Référence : Mémoire du 25 septembre 2008
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

La représentante de la Ville de Lévis ne participe pas aux délibérations et au vote sur la résolution E-2008-80 qui concerne seulement les municipalités de la Rive-Nord.

Orientations budgétaires 2009 - Partie 2 (PGMR) : municipalités de la Rive-Nord de la CMQ

Résolution n° E-2008-80

De recommander au conseil d'adopter les orientations budgétaires 2009 – Partie 2 (PGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) qui concerne seulement les municipalités de la Rive-Nord du territoire métropolitain.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à transmettre le projet de budget 2009 - Partie 2 (PGMR) aux municipalités concernées faisant partie de la CMQ en vue de son adoption par le conseil avant le 31 décembre 2008.

Référence : Mémoire du 25 septembre 2008
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec)

Résolution n° E-2008-81

D'autoriser une dépense de 300 \$ pour l'acquisition de deux billets de participation à l'Événement Bénéfice du 27 novembre 2008 organisé par le Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec).

Référence : Note du 19 juin 2008
Certificat du
Trésorier : CT-2008-236
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Gala 45^e anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec

Résolution n° E-2008-82

D'autoriser une dépense de 1000 \$ pour une table corporative au Gala 45^e anniversaire de l'Ordre des urbanistes du Québec le 8 novembre 2008 à Québec.

Référence : Documentation sur le gala 2008
Certificat du
Trésorier : CT-2008-235
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRETARE